

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 13/05/24

Présents : MME RUPERT, MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, P. DUPIN (VISIO), L. JOUBERT (Vice Président)

Absent excusé : PILLEMONT (CDA)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions
ERRATUM (ANNULATION FORFAIT + AMENDE)
SENIORS

D3-A HOUILLES AC 3

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

ERRATUM (ANNULATION FORFAIT + AMENDE)
SENIORS

D3-A DU 05/05/2024
25890053 HOUILLES AC 3

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

VETERANS

D5-D DU 12/05/2024
25897344 POIGNY LA FORET US 32

U16

D3-C DU 12/05/2024
25893526 ABLIS FC SUD 78

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

VETERANS

D5-C DU 12/05/2024
27185612 AUTEUILLOIS AS 31

U16

D4-B DU 21/04/2024
27343138 ENT. MEZIERES EPONE 22

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 06/05/2024
28079368 FC À L'ANCIENNE 1

POULE C DU 06/05/2024
28079380 IN AS 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 19/05/2024

SENIORS

D4B
25890428 TRIEL AC 1 / CHATOU AS 3

A JOUER LE 02/06/2024

U16

D4-A
27236698 VAUXOISE ES 21 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 22

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

▣ D4-A DU 05/11/2023
25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1
Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024
25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024
25890337 POISSY FC 3 / VILLENES ORGEVAL 2

Le club a trouvé un terrain à CONFLANS pour les 2 dates - Complexe sportif Claude Fichot (Convention de la mairie reçue).
La Commission donne son accord.

▣ D5-D DU 28/01/2024
27165442 ST CYR AFC 1 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1
Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe de ST CYR AFC évoluant en D5-D.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

SEN D5-D DU 02/06/2024
27165473 ST CYR AFC 1 / YVELINE MONTFORT FC 1
La Commission désignera le deuxième match en début de la saison prochaine 2024/2025.

COURRIERS

SENIORS

525514 TRIEL AC
Courrier de la Mairie de TRIEL annonçant l'indisponibilité du terrain, occupé par le tournoi de Handball sur herbe, pour jouer le match ci-dessous :
D4-B DU 19/05/2024
25890428 TRIEL AC 1 / CHATOU AS 3
La Commission dit match à jouer le Jeudi 23 mai à 20H.

DEMANDES

VETERANS

D4-C DU 26/05/2024
25897035 MESNIL ST DENIS ASL 31 / VALLEE 78 FC 32
Demande du MESNIL ST DENIS pour avancer la rencontre à la veille, samedi 25.05.24 à 18h.
Accord écrit de VALLEE.
La Commission donne son accord.

U18

D3-A DU 22/05/2024
27235016 VILLENES ORGEVAL 22 / MAULOISE US 21
Demande de MAULOISE pour jouer cette rencontre à 20h30 au plus tôt, au lieu de 19h, car des joueurs et coach sont encore dans les transports à cet horaire.
VILLENES informe que par souci d'éclairage, le match ne peut pas débuter au-delà de 19h30.

U16

D2-A DU 26/05/2024

25893099 CARRIERES GRESILLONS 21 / ROSNY S/SEINE CSM 21

Demande de CARRIERES GRESILLONS pour avancer ce match au 19/05/24.

Accord écrit de ROSNY.

La Commission donne son accord.

U14

D4-C DU 25/05/2024

27240960 ACHERES FC 21 / HOUILLES AC 24

Demande de ACHERES pour décaler le match de 14h à 16h.

Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut accéder à votre demande sans l'accord de HOUILLES.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-B DU 28/04/2024

27164080 ENT. MAULE-MEZIERES 3 / VAUXOISE ES 2

Pris note du rapport de VAUXOISE.

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La commission sanctionne l'équipe de MAULE d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

VETERANS

D5-A DU 12/05/2024

25894816 BREVAL LONGNES F.C. 32 / TRIEL AC 32

Pris note des rapports de BREVAL et TRIEL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D4-C DU 21/04/2024

27238712 PECQ US LE 21 / CELLOIS CS 22

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé)

U14

D4-A DU 20/04/2024

25895275 MANTES U.S.C. 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21

Pris note des rapports de MANTES USC et BREVAL.

La Commission sanctionne l'équipe de MANTES USC d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-B DU 27/04/2024

25883482 VERNEUIL S/SEINE US 22 / PORCHEVILLE FC 22

Pris note du rapport de VERNEUIL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

La version de l'application FMI n'a pas évoluée. La version en cours est toujours:

Apple Store : 3.9.0

Google Play : 3.9.0.0